

Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté Séance du 28 octobre 2010 à Ardon

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 53
Nombre de votants : 53
Date de la convocation : 22 octobre 2010
Date d'affichage : 3 novembre 2010

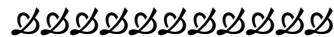
Présents : MM. PERNOT, JOURDAIN, BLONDEAU, SAILLARD G., WERMEILLE, HUGON, MME FAIVRE, MM. GIRAUD, VANDEWATTYNE, M. FAIVRE suppléant, MM. DOLE, BREUIL, MATHIEU, MME HUMBERT, M. DUSSOUILLEZ, MELLE MARTIN, MME BAILLY, MM. CUSENIER, OLIVIER, BINDA, PRIN, RAGOT, VIONNET, BANDERIER, ROZ D., PLANTARD, BOIVIN, BESSARD, GOYDADIN, M. CLEMENT suppléant, MM. BOURGEOIS M., MOREL Gilles, MME LECOULTRE, MM. ROLET, VOISIN, MME TOURNIER suppléante, MM. MAUBORGNE, VERGOBY, CICOLINI, CATTENOZ C., CATTENOZ P., RAMSEIER, CART-LAMY, M. CUBY C. suppléant, M. PESENTI, MME DE LUCA, MM MOREL Gilbert, GUINCHARD, MOUREY, DENISET, SAILLARD M., M. BONNET suppléant et M. JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MM. VANDENDRIESSCHE, CESCO-RESIA, MMES RAMBOZ, SAILLARD, MM. LACROIX, CUBY A. et PARIS.

Excusés : MM. SALVI, DUPREZ, ROZE, MME DEL DO, MM. BAUDOT, THEVENIN, MMES RAME, GUICHARDIERE, FANTINI, MM. CAVALLIN, LOUVRIER, CARTELIER, MASSON, GILLET, ROZE A., VALLET, KEMPF, GOULUT, MME COMTE et M. BUIREY.

Secrétaire de séance : M. Michel DOLE

Présent à titre consultatif : M. BAUNE



M. PERNOT ouvre la séance et remercie Mme GOUHOT qui accueille le Conseil Communautaire. Il souligne son rôle important dans la fondation et le développement de la Communauté de Communes (CC).

Mme GOUHOT rappelle, qu'effectivement, Ardon faisait partie des huit communes initiales. Elle remercie également la CC pour les travaux de réseaux et station d'assainissement réalisés récemment et salue le travail des entreprises.

M. PERNOT tient à noter l'exemplarité du comportement de Mme GOUHOT. En effet, parmi les maires fondateurs de la CC, elle a attendu 12 ans pour voir la réalisation de l'assainissement sur sa commune.

M. PERNOT rappelle ensuite l'ordre du jour de la séance.

Etat des investissements réalisés par commune depuis 1999 :

M. PERNOT précise que depuis plusieurs mois, des réflexions désagréables et pas toujours justifiées ont été entendues ça et là.

Ce document a donc été réalisé par les services de la CC, qui en sont d'ailleurs remerciés. Il présente un récapitulatif de l'ensemble des travaux réalisés par la CC. Cela permettra également de mettre en évidence certains faits. Ce document sera réactualisé chaque année.

La construction communautaire a été faite par étape, ce qui explique certains chiffres. Certains investissements sont par ailleurs collectifs, mais la distinction n'a pas été faite.

Ce document pourra être commenté lors de prochaines séances.

Etat des investissements de la CC du 1/1/1999 au 31/12/2009

Communes	Désignation	Montant TTC	Nbre hbts	Ratios /hbts
ANDELOT EN MONTAGNE	Etude pole bois	166 968,78 €		
	Etude faisabilité	3 229,20 €		
		170 197,98 €	549	310,01 €
ARDON	Réseaux	23 751,45 €		
		23 751,45 €	122	194,68 €
BOURG DE SIROD	Aménagement Pertes de l'Ain 1er tr	81 753,12 €		
	Aménagement Pertes de l'Ain 2ème tr	318 189,15 €		

	Station épuration	164 164,16 €		
	Réseau	157 042,04 €		
	Schéma	2 101,97 €		
		723 250,44 €	99	7 305,56 €
CHAMPAGNOLE	Aire gens du voyage	428 531,43 €		
	Crèche	982 134,61 €		
	Piscine	50 911,22 €		
	Aménagement sentier du Mont Rivel	5 382,00 €		
	Analyse boues étang Marion	667,13 €		
	Aménagement étang Marion	2 230,54 €		
	Aménagement Berges étang Marion	15 410,46 €		
	Aménagement escalier du Mont Rivel	2 439,80 €		
	ZA La Planchette (compte 605 travaux)	883 672,67 €		
	ZA La Planchette (compte 6015 achats terrains)	393 427,52 €		
		2 764 807,38 €	8585	322,05 €
CHAPOIS	Etude faisabilité	2 152,80 €		
		2 152,80 €	211	10,20 €
CHATELNEUF	Ecole Fonds de concours	22 611,50 €		
	Volets roulants	2 487,00 €		
	Aménagement village	108 715,36 €		
		133 813,86 €	141	949,03 €
CHAUX DES CROTENAY	Ecole Fonds de concours	117 612,00 €		
	HLL	80 099,97 €		
	Branchement ZAC Pont de la Chaux	214 793,57 €		
	Salle des fêtes	3 523,95 €		
	Camping	14 960,46 €		
	Piscine	496 888,32 €		
	Centre autistes+achat bâtiment	5 997 268,47 €		
	Capital prêts assainissement repris	20 295,52 €		
	Assainissement ecole	44 358,11 €		
	Pompe stat°	885,04 €		
		6 990 685,41 €	417	16 764,23 €
CIZE	Ecole Fonds de concours	74 400,00 €		
	Prêt assainissement repris	118 358,30 €		
	Réseaux 2004-2007	21 909,66 €		
		214 667,96 €	845	254,04 €
CRANS	Réseaux	1 104,85 €		
	Etude faisabilité	2 033,20 €		
		3 138,05 €	70	44,83 €
CROTENAY	Ecole Fonds de concours	83 329,50 €		
	Aménagement belvédère de la Roche du Midi	4 807,92 €		
	Réseaux	1 137 815,09 €		
	Station épuration	444 328,02 €		
	Etude schéma	15 674,17 €		

		1 685 954,70 €	720	2 341,60 €
ENTRE DEUX MONTS	Ecole fonds de concours	39 204,00 €		
	Aménagement espaces publics	91 173,65 €		
	Viabilité terrain lotissement	40 034,43 €		
	Morillon	13 626,03 €		
	Etang	31 284,97 €		
		215 323,08 €	156	1 380,28 €
EQUEVILLON	Abattoir	3 427 606,49 €		
	Atelier découpe + reconstruction	1 970 354,47 €		
	Etude zone (compte 6045)	194 327,73 €		
	Aménagement zone (compte 605)	3 305 685,69 €		
	Terrain (compte 6015)	173 488,52 €		
	Capital prêt assainissement repris	43 447,97 €		
	Réseaux 2003-2004-2005-2008-2009	55 332,26 €		
	Réseaux Vieux Bourg	525 942,90 €		
		9 696 186,03 €	610	15 895,39 €
FONCINE LE BAS	Aménagement Petite Mairie	112 983,32 €		
	Usine	92 721,60 €		
	Terrain Patoz	38 048,63 €		
	Lotissement	223 182,43 €		
		466 935,98 €	226	2 066,09 €
FONCINE LE HAUT	Prêts assainissement repris	425 049,92 €		
	Assainissement Les Berthets	103 165,28 €		
	Assainissement Le Bayard	143 023,19 €		
	Surpresseur stat°	6 099,60 €		
	Camping	622 284,95 €		
	Salle des fêtes	120 637,63 €		
	Canon à neige	131 510,59 €		
	Médiathèque	26 494,54 €		
	Gymnase	1 114 634,56 €		
	Foot	11 422,43 €		
		2 704 322,69 €	1053	2 568,21 €
LE LARDERET			72	
LE LATET			75	
LENT	Réseaux	87 806,73 €		
	Station	2 374,06 €		
	Etude faisabilité	2 990,00 €		
	Réseaux 2007	97 663,60 €		
		190 834,39 €	127	1 502,63 €
LES NANS	Etude faisabilité	2 272,40 €		
		2 272,40 €	92	24,70 €
LES PLANCHES EN ME	Ecole Fonds de concours	39 204,00 €		
	La Langouette	318 311,65 €		
	Pont du Moulin	100 227,68 €		

	Salle des fêtes	162 800,30 €		
		620 543,63 €	153	4 055,84 €
LOULLE	Ecole Fonds de concours	32 938,00 €		
	Capital prêt assainissement repris	83 233,66 €		
	Réseau 2007-2008	51 482,68 €		
		167 654,34 €	176	952,58 €
LE MOUTOUX			59	
MONNET LA VILLE	Ecole Fonds de concours	11 548,30 €		
	Pose de banc	815,67 €		
	Capital prêts assainissement repris	58 649,40 €		
	Réseaux 2008-2009	11 992,55 €		
		83 005,92 €	390	212,84 €
MONTIGNY SUR AIN	Ecole Fonds de concours	6 231,21 €		
	Prêts assainissement repris	45 797,90 €		
	Réparation station 2004	6 685,64 €		
	Réseaux 2004-	1 462,71 €		
	Agitateur-Pompes-bassin aeat°	127 875,17 €		
		188 052,63 €	201	935,59 €
MONTROND	Ecole Fonds de concours	167 868,06 €		
	Aménagement étang Vaumoidons	10 038,03 €		
	Aménagement chemin de l'étang	5 232,50 €		
	Etude Via ferrata	13 086,03 €		
	Zone artisanale (étude + travaux)	35 572,63 €		
	Réseau école	16 624,28 €		
	Etude faisabilité	3 588,00 €		
		252 009,53 €	455	553,87 €
MONT SUR MONNET	Ecole Fonds de concours	31 513,50 €		
	Réseaux 2004-2005	79 076,18 €		
	Etude faisabilité	2 631,20 €		
		113 220,88 €	199	568,95 €
NEY	Aménagement reculée	9 544,08 €		
	Capital prêts assainissement repris	269 491,32 €		
	Réseaux 2003-2004-2005-2007-2008-2009	254 292,46 €		
	Etude schéma	13 894,43 €		
		547 222,29 €	610	897,09 €
LE PASQUIER	Réseau rue Marandet	25 047,39 €		
	Relevé topo	4 126,20 €		
		29 173,59 €	254	114,86 €
PILLEMOINE	Ecole Fonds de concours	9 970,50 €		
	Aménagement belvédère Benedegand	14 432,13 €		
	Aménagement belvédère de Surmont	8 611,20 €		
	Aménagement belvédère des 3 clochers	4 086,73 €		
	Réseaux 2008	7 522,84 €		
		44 623,40 €	64	697,24 €

PONT DU NAVOY	Ecole Fonds de concours	7 721,28 €		
	Capital prêts assainissement repris	67 385,97 €		
	Réseaux 2007-2008	6 690,42 €		
	Pompes	5 980,00 €		
		87 777,67 €	250	351,11 €
ST GERMAIN EN MONTAGNE	Jeujura (terrain)	4 884,27 €		
	Jeujura (bâtiment)	534 190,42 €		
	Capital prêt assainissement repris	16 735,04 €		
	Réseaux 2004-2005-2009	18 078,62 €		
	Etude faisabilité	3 588,00 €		
	577 476,35 €	411	1 405,05 €	
SAPOIS	Etude technico économique	4 573,48 €		
	Roth terrain	2 172,56 €		
	Roth batiment	176 181,31 €		
	Capital prêt assainissement repris	9 299,39 €		
	Tvx réseaux (Sidec)2003-2004	11 597,86 €		
	Etude faisabilité	2 631,20 €		
	206 455,80 €	337	612,63 €	
SIROD	Ecole Fonds de concours	3 874,00 €		
	Aire de stockage bois	179 059,56 €		
	Réseaux 1er tr	570 080,52 €		
	Station épuration	334 136,65 €		
	Réseaux 2ème tr	783 525,99 €		
	1 870 676,72 €	568	3 293,44 €	
SUPT	Ecole Fonds de concours	8 018,37 €		
	Réseaux 2005	1 419,45 €		
	9 437,82 €	96	98,31 €	
SYAM	Aire de stockage bois	184 493,50 €		
	Villa palladienne prédiagnostic	21 894,48 €		
	Station épuration	201 043,90 €		
	Réseaux	479 247,75 €		
	886 679,63 €	214	4 143,36 €	
VALEMPOULIERES	Ecole Fonds de concours	70 767,91 €		
	Aménagement belvédère de la Madone	6 547,49 €		
	Station épuration + terrain	535 928,51 €		
	Réseaux	359 032,53 €		
	Clapet anti odeur	1 016,60 €		
	973 293,04 €	206	4 724,72 €	
VANNOZ	Réseaux 2005-2009	41 992,36 €		
		41 992,36 €	212	198,08 €
LE VAUDIOUX	Ecole Fonds de concours	30 801,50 €		
	Aménagement belvédère des 3 vallées	4 972,97 €		
	Aménagement cascades	4 591,16 €		
	Aménagement parking de la Billaude	4 772,04 €		

	Aménagement sentiers cascades	5 526,72 €		
	Etude faune flore La Billaude	1 943,50 €		
	Zone artisanale (terrain + travaux)	133 744,05 €		
	Réseau 2008	4 862,94 €		
	Etude faisabilité	2 631,20 €		
		193 846,08 €	166	1 167,75 €
VERS EN MONTAGNE	Ecole Fonds de concours	14 687,85 €		
	Station épuration + terrain	431 839,25 €		
	Réseaux	577 004,67 €		
	Surpresseur stat°	3 193,32 €		
		1 026 725,09 €	201	5 108,09 €
	TOTAL	33 908 161,37 €	19392	1 748,56 €

Assainissement. Etat des lieux et proposition de programme d'investissement :

En introduction, M. PERNOT précise que ce document permet d'avoir une projection sur la fin du programme de travaux et de l'achever pour 2014 en tenant compte d'une charge acceptable pour les usagers. M. PERNOT souhaite que ce programme soit respecté. Il permet à chacun de répondre aux questions des administrés de sa commune.

M. SAILLARD commente le document joint à l'ordre du jour, présenté ci-dessous.

Dans l'hypothèse de la signature d'un contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance de l'état des lieux du service et de son financement.

Il est rappelé que seule, l'annuité d'emprunt devra être financée par la redevance collectée par la Communauté de Communes.

1. La dette en capital au 1^{er} janvier 2010 s'élève à 5.745.768,74 €, l'annuité d'emprunt à rembourser est d'environ 570.000 €. La Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) produit une recette annuelle moyenne de 30.000 €. La redevance doit permettre de percevoir un montant de **540.000 €** :

700.000 m ³ * X 0,50 € =	350.000 €
7.100 parts fixes** X 28 € =	198.800 €
Soit une recette totale de	548.800 €

2. Sur la base d'un coût d'objectif du service de 540.000 € + 40.000 € de renouvellement, soit **580.000 €** au total, le délégataire pourrait percevoir les recettes suivantes :

770.000 m ³ X 0.30 € =	231.000 €
7.900 parts fixes X 15 € =	118.500 €, soit : 7.100 parts fixes (aux normes) et 800 (décanteurs)**
Eaux pluviales :	19.000 €,
Prime AE et redevance Coopératives :	200.000 €,
Ecart volume	11.500 €
Soit une recette totale de	580.000 €

*m³ facturés en 2009 : 343.678 m³ par la CC et 422.365 m³ facturés par le délégataire pour Champagnole, soit 766.043 m³ arrondis à 770.000 m³.

**PF : 3.792 facturés par la CC en 2009 (dont 783 pour les décanteurs, arrondis à 800)
4.074 clients facturés par le délégataire pour Champagnole,
Soit un total de 7.864 PF arrondis à 7.900.

Facture type de 120 m³ (pour 2011) :

- Redevance CC :	$(120 \times 0,50 \text{ €}) + 28 \text{ €} = 88,00 \text{ €}$	Total 139,00 €, soit 1,1583 € le m3
- Redevance délégataire :	$(120 \times 0,30 \text{ €}) + 15 \text{ €} = 51,00 \text{ €}$	

Facture type 120 m3 (en 2010) CC : $(120 \times 0,95 \text{ €}) + 15 \text{ €} = 129,00 \text{ €}$ soit **1,0750 € le m3**
 Facture type 120 m3 (en 2010) Champagnole : $(120 \times 1,13 \text{ €}) = 135,60 \text{ €}$ soit **1,1300 € le m3**

Pour mémoire, les usagers du service assainissement dont les effluents sont traités par un décanteur ou une lagune naturelle (Andelot en Montagne, Chapois, Le Moutoux, Montrond, Mont sur Monnet, Pillemoine, Saint Germain en Montagne, Supt et Vannoz) bénéficient du tarif suivant en 2009 : 15 € de PF et 0,56 € le m3.

En 2011, seule la part du délégataire leur serait facturée. Pour l'ensemble de ces communes (sauf Mont sur Monnet) la CC n'a pas engagé de travaux.

Programme d'investissement 2010-2015 :

Les tableaux ci-dessous précisent :

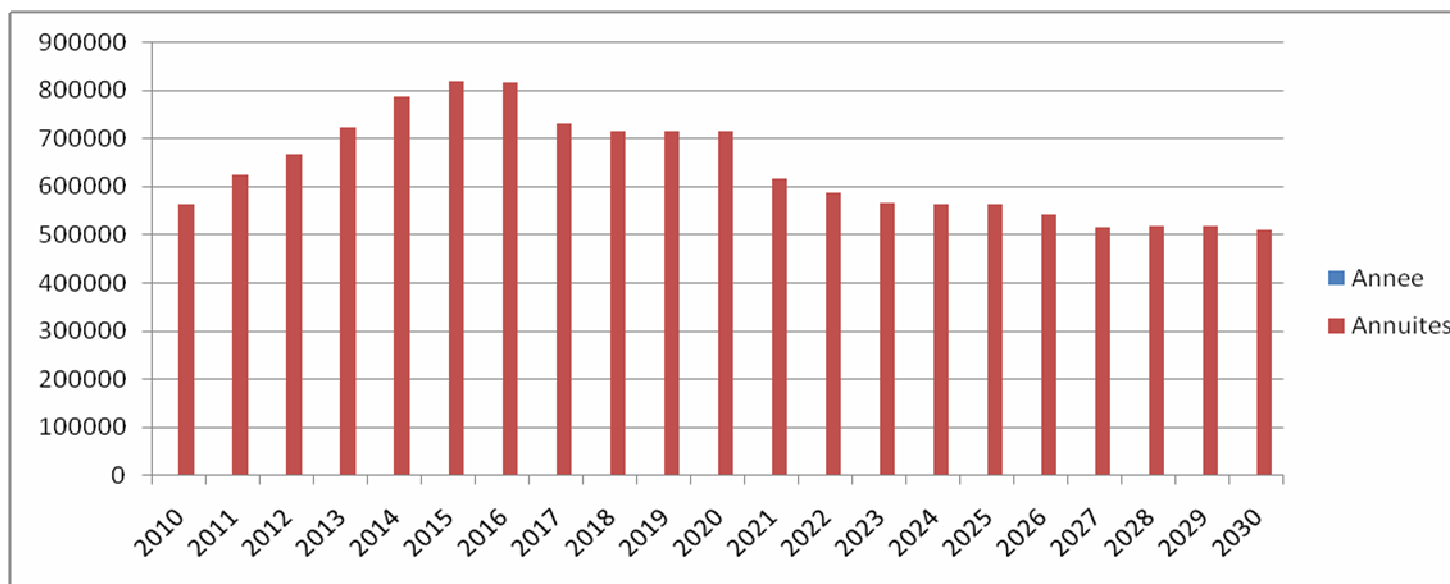
- le programme pluriannuel d'investissement,
- ses conséquences sur l'annuité d'emprunt,
- une simulation de la progression de la redevance assainissement jusqu'en 2015.

Pour mémoire, sont également présentés, les tableaux du calcul des redevances assainissement prévues pour 2010.

Proposition de programme d'investissement		* annuité n+1 avec emprunt sur 25 ans à 4% (sauf pour Ardon 20 ans)			
	dépenses HT	recettes	emprunt	annuité*	
2010	Ardon	275 000			
	Crotenay 3ème tr	465 000	90 000		
	Saint Germain	260 000	100 000		
	Le Pasquier	150 000			
		<u>1 150 000</u>	<u>190 000</u>	960 000	
2011	Montrond 1ère tr	1 000 000	200 000	step + transit	275 000
	Crans	65 000			685 000
	Le Larderet	130 000			
	Sapois	50 000			
	Montigny sur l'Ain	50 000			
		<u>1 295 000</u>	<u>200 000</u>	1 095 000	<u>960 000</u>
					63 513
					01/09/11
2012	Montrond 2ème tr	400 000	200 000	réseaux	
	Andelot	850 000	280 000	200.000 sur step +	
	Chapois	310 000		80.000 sur réseau	
		<u>1 560 000</u>	<u>480 000</u>	1 080 000	<u>1 095 000</u>
					69 492
					01/09/12
2013	Les Nans	100 000			
	Le Vaudioux	210 000			
	Le Pasquier	100 000			
	Chatelneuf	145 000			
	Mont sur Monnet	80 000			
	Supt				
	Pillemoine	300 000			
	Le Moutoux				
	Vannoz				
	Sirod (Treffay)	65 000			
		<u>1 000 000</u>	<u>0</u>	1 000 000	<u>1 080 000</u>
					68 540
					01/09/13
2014	Les Planches	200 000			
	Foncine le Bas	200 000			
		<u>400 000</u>	<u>400 000</u>		<u>1 000 000</u>
					63 463
					01/09/14
TOTAL		5 405 000	870 000	4 535 000	<u>400 000</u>
					25 385
					01/09/15

Autres travaux à prévoir : Le Rocheret à Foncine le Haut (estimation à définir) et reprise d'étanchéité du réseau de transit de Champagnole (avec effluents de Sapois, Equevillon et Saint Germain en Montagne), estimation d'environ 600.000 € à confirmer.

Année	DetteEnCapital1Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation. Annuités
2010	5 719 481.44	563 958.13	227 153.99	336 569.98	
2011	5 837 356.60	625 408.76	267 421.65	357 050.47	-61 450.63
2012	6 174 354.49	667 162.45	288 350.88	378 109.09	-41 753.69
2013	6 895 769.58	723 024.25	315 837.90	407 186.35	-55 861.80
2014	7 568 583.23	787 926.99	340 180.14	447 746.85	-64 902.74
2015	8 120 833.57	818 610.04	349 235.77	469 374.27	-30 683.05
2016	8 051 459.30	816 595.64	337 777.53	478 878.10	2 014.40
2017	7 572 641.19	730 068.50	317 735.62	412 332.88	86 527.14
2018	7 160 308.31	716 377.53	298 774.37	417 603.16	13 690.97
2019	6 742 705.15	715 412.07	279 563.62	435 848.45	965.46
2020	6 306 856.70	714 498.95	259 545.50	454 953.45	913.12
2021	5 851 903.25	617 998.17	240 541.92	377 456.25	96 500.78
2022	5 474 447.00	586 557.54	224 204.15	362 353.39	31 440.63
2023	5 112 093.61	565 109.62	209 235.29	355 874.33	21 447.92
2024	4 756 219.28	564 177.98	194 222.36	369 955.62	931.64
2025	4 386 263.66	563 160.75	178 522.86	384 637.89	1 017.23
2026	4 001 625.77	542 692.53	162 481.71	380 210.82	20 468.22
2027	3 621 414.95	515 618.27	146 542.42	369 075.85	27 074.26
2028	3 484 953.49	517 819.03	141 328.12	376 490.91	-2 200.76
2029	3 108 462.58	518 043.22	125 014.79	393 028.43	-224.19
2030	2 715 434.15	510 879.46	108 004.30	402 875.16	7 163.76



Evolution des recettes

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation Annuelle :
Prix redevances €	28	28.42	28.85	29.28	29.72	30.17	1.50%
Nbre redevances	7100	7334	7471	7674	8462	8462	

Recettes PF €	198 800	208 432	215 538	224 695	251 491	255 299
Part variable m3	695 800	718 732	732 158	752 052	829 276	829 276
Prix redevances €	0.50	0.508	0.516	0.524	0.532	0.540
Recettes PV €	347 900	365 116	377 794	394 075	441 175	447 809
Sous-total recettes redevance	546 700	573 548	593 332	618 770	692 665	703 108
PRE	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
TOTAL	576 700	603 548	623 332	648 770	722 665	733 108
Rapport au m3 CC	0.733	0.745	0.756	0.768	0.780	0.791
Rapport au m3 Déléataire	0.425	0.431	0.438	0.444	0.451	0.458
Total HT au m3	1.158	1.176	1.194	1.212	1.231	1.249

M. SAILLARD rappelle qu'une somme de 160.000 € est reversée depuis quelques années, du budget général au budget assainissement. Ce versement constitue une variable permettant l'équilibre du budget.

Concernant le programme d'investissement, les communes de Montrond et d'Andelot en Montagne ont été placées en début de programme en raison de la crainte sur la disparition des aides de l'Agence de l'Eau après 2012.

M. VERGOBY demande si des travaux sont prévus sur la Commune du Moutoux. M. SAILLARD précise que cet investissement concerne la réfection du réseau sur quelques mètres.

M. MAUBORGNE rappelle l'étude sur le réseau de Mont sur Monnet et s'interroge sur le rapport entre cette étude et le montant des travaux prévus.

M. SAILLARD rappelle la reprise du réseau de transit déjà réalisé pour 79.000 €. Les lagunes acceptent le réseau unitaire. Les 80.000 € figurant dans le programme concernent la lagune.

M. BLONDEAU précise que les aides de l'Agence de l'Eau iront vers l'environnement et l'eau potable. Les questions d'assainissement ne seront plus prioritaires. Par ailleurs, l'Agence de l'Eau peut financer certains travaux s'il existe une pollution avérée.

Concernant les raccordements futurs, il est nécessaire de pouvoir donner l'information aux particuliers pour ne pas imposer l'assainissement autonome si des travaux d'assainissement collectif sont prévus dans les années suivantes.

M. JOURDAIN fait remarquer que dans la dernière colonne, il convient de remplacer les « plus » par des « moins ».

M. PERNOT souligne la volonté de la CC (la première dans le Jura) de respecter les contraintes législatives et précise que la mutualisation de l'effort permet de respecter la Loi. La CC n'a été que le moyen permettant de réaliser cette obligation. Une simulation sera par ailleurs effectuée afin de préciser le coût pour les communes, si celles-ci avaient investi, seules, pour ces travaux.

L'objectif de la CC est de minimiser le coût de cette obligation législative.

Pour mémoire, M. PERNOT rappelle qu'une commune a pu bénéficier, en raison de problèmes importants, d'une dérogation sur des travaux non subventionnés, 6 mois après son adhésion à la CC.

Ceci illustre la solidarité du Conseil Communautaire sur cette question.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 52 voix pour et une abstention (M. MAUBORGNE),

☞ **PREND ACTE** de la présentation faite ci-dessus de l'état des lieux et du financement du service assainissement existant au 1^{er} janvier 2011,

☞ **APPROUVE** le programme d'investissement 2010-2015 et la présentation des annuités d'emprunt nécessaire au financement,

☞ **APPROUVE** la progression de la redevance assainissement telle qu'elle est présentée, jusqu'en 2015,

☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Assainissement Crotenay. Marché pour la 3^{ème} tranche de travaux des réseaux et contrôles :

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Par délibération en date 29 janvier 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le programme de travaux relatif à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Crotenay (3^{ème} et dernière tranche). Pour mémoire, le coût de l'opération est estimé à 530.000 € (travaux, contrôles, maîtrise d'œuvre et divers). L'aide de l'Agence de l'Eau a été notifiée à hauteur de 59.878,00 € et celle du Conseil Général pourra être arrêtée au regard du marché de travaux.

Suite à la procédure de négociation engagée avec deux entreprises, il est proposé au Conseil d'approuver le marché de travaux avec l'entreprise ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de jugement des offres prévus dans le règlement de la consultation : Rusthul BTP pour un montant de 349.961,20€.

Par ailleurs, le Conseil est également invité à délibérer sur le choix du prestataire chargé des contrôles de la bonne exécution des travaux : Visiotub pour un montant de 6.555,00 € HT.

M. PLANTARD rappelle que l'estimation de départ en 2001 était de 300.000 F.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le marché à signer avec l'Entreprise Rusthul BTP, pour la 3^o tranche de travaux d'assainissement de Crotenay, pour un montant de 349.961,20 €,

☞ **APPROUVE** le marché à signer avec la Société Visiotub pour le contrôle des réseaux après exécution des travaux, pour un montant de 6.555,00 € HT,

☞ **AUTORISE** le Président à signer ces deux marchés avec les entreprises respectives ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Personnel. Modification du tableau des effectifs :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le Bureau, réuni le 22 septembre dernier, a émis un avis favorable à l'ouverture d'un poste de technicien avec un cahier des charges correspondant à un profil de poste de cadre. Cette création de poste est une nouvelle étape dans la structuration des services de la Communauté de Communes :

EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE	DATE D'EFFET	OBJET
	Technicien supérieur territorial chef	1 ^{er} novembre 2010	Création de poste

M. PERNOT précise que ce poste permettra de répondre aux préoccupations en matière d'assainissement, mais également pour compléter les compétences techniques de la CC (Zones d'Activités ainsi que l'ensemble des réalisations de la CC). Ce poste constitue une amorce du Service.

M. DOLE demande si les candidats à ce poste sont nombreux. M. PERNOT répond qu'aucune information n'a été publiée avant la décision du Conseil Communautaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pôle d'Excellence Rurale.

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat pour les Pôles d'Excellence Rurale, un dossier de demande de labellisation pour le projet intitulé « Valorisation de la venaison, découverte des territoires naturels et éco-tourisme dans le Jura » a été constitué en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura.

Ce projet s'articule autour de quatre priorités :

- mettre en place une filière de collecte et une infrastructure de traitement de la venaison,
- construire des pôles dégustation de viandes de gibiers et d'hébergements éco-touristiques,
- développer et promouvoir une filière commerciale de viandes de gibiers en associant les acteurs du territoire,
- découvrir les territoires du Jura à travers la chasse, la nature et les activités associées.

Le dossier devait être déposé en ligne sur le site de la DATAR avant le 19 octobre. Il est donc demandé au Conseil de confirmer le dépôt de ce dossier. Dans l'hypothèse d'une labellisation, le dossier devra être complété par des demandes de subvention déposées par projet.

M. PERNOT rappelle les discussions issues du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) pour 2010. Lors de la présentation au Bureau, il a été clairement expliqué que la CC était porteur du dossier, mais qu'il revenait à la Fédération de Chasse de rechercher les financements.

La CC n'a pas les moyens de faire des investissements (environ 1.500.000 €) dans la Ferme de Pontin. Si un investissement massif est réalisé, la CC devra suivre et accompagner le financement, mais elle ne pourra s'impliquer dans le fonctionnement. La CC, manifestant par ailleurs de l'intérêt pour le projet de la SARL Les Délices du Jura, ne devait pas être un frein à ce dossier

M. BLONDEAU précise que ce site est reculé et que le projet permet de maintenir l'accès au public. Ce projet porté par la Fédération de Chasse est ambitieux. La CC ne devra accompagner que modestement le financement, d'autres investisseurs pouvant intervenir par ailleurs.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 52 voix pour et 1 abstention (M. VERGOBY),

☞ **CONFIRME** le dépôt du dossier relatif à une demande de labellisation pour un projet s'inscrivant dans les Pôles d'Excellence Rurale, tel qu'il est décrit ci-dessus et réalisé en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura,

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions pour ce projet, dès lors qu'il aurait obtenu la labellisation demandée,

- ☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ZA La Planchette. Modification du plan de financement :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2010, le Conseil Communautaire a approuvé le programme de travaux nécessaire à la poursuite de la viabilisation de la ZA La Planchette, ainsi que la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR) 2010.

Ce programme comprenait notamment le déplacement d'une ligne électrique haute tension (63kV) pour un montant de 872.000 € HT. Après une étude de faisabilité plus approfondie réalisée par RTE, il ressort que le

tracé peut être déplacé long de la RN5 en supprimant 4 supports et en implantant 3 nouveaux supports depuis le poste de Champagnole. Cette solution a pour avantage d'éliminer tous les surplombs avec emprise directe et fluidifier le tracé de la ligne. L'estimation des travaux s'élève à 316.000 € HT.

Par ailleurs, suite à une réunion avec les services du Conseil Régional, il n'est pas opportun de solliciter une aide pour ces travaux. La rédaction de la fiche de procédure, concernant le soutien régional aux parcs d'activité, limite très fortement les dépenses qui seraient éligibles. En outre, les critères définis pour l'attribution de la DDR précisent que le taux maximum de subvention est de 66%.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir approuver la modification du programme d'investissement et les demandes de subventions conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses HT

Déplacement ligne électrique	316 000.00 €
Création de voirie (environ 410 ml)	300 000.00 €
Création de voirie (environ 100 ml)	100 000.00 €
Bassin de rétention des eaux pluviales	180 000.00 €
TOTAL	896 000.00 €

Recettes HT

Etat (DDR 2010) 36%	322 560.00 €
Conseil Général 30%	268 800.00 €
Autofinancement CC 34%	304 640.00 €
TOTAL	896 000.00 €

M. GOYDADIN demande si le déplacement de la ligne est vraiment nécessaire. M. PERNOT répond qu'il est effectivement nécessaire. Les Zones d'Activités devront offrir une meilleure image qui corresponde bien aux exigences actuelles.

M. SAILLARD précise que lorsque c'est possible, les eaux sont infiltrées et que les bassins de rétention sont prévus pour compléter le dispositif. M. JOURDAIN rappelle également la réalisation de tels bassins sur la ZA Equevillon.

M. PERNOT indique qu'une présentation globale de la Zone de Champagnole sera réalisée.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le programme d'investissement modifié concernant l'aménagement de la ZA La Planchette, tel que présenté ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter pour ces travaux, les subventions décrites également ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Mission Locale Sud Jura. Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Lors de la séance du Conseil du 1^{er} juillet dernier, Mme GICQUAIRE, responsable de l'Espace Jeunes-PAIO, a présenté le projet de création d'une Mission Locale regroupant les 3 zones d'emploi de Lons le Saunier, Champagnole et Haut-Jura.

L'assemblée générale constitutive de la Mission Locale Sud Jura aura lieu le 8 novembre prochain à 18h, à la salle des fêtes de Clairvaux.

L'article 10 du projet de statuts de l'association prévoit que le Conseil d'administration est composé de 34 membres issus de 5 collèges. Le collège des élus est composé de 12 membres, soit 4 membres pour chacune des 3 zones d'emploi.

En accord avec le Président de la CC du plateau de Nozeroy, les 4 représentants de la zone d'emploi de Champagnole seront répartis comme suit :

- CC CPHJ : 3,
- CC PN : 1.

Le Conseil Communautaire est donc invité à désigner 3 représentants parmi les membres du Comité consultatif Développement économique, emploi et formation :

- M. Alain ROZE (Montrond),
- M. Alain CUSENIER (Champagnole),
- M. Philippe WERMEILLE (Cize)

M. MAUBORGNE demande s'il est possible d'être candidat. M. PERNOT précise que trois personnes ont manifesté leur intérêt pour cette représentation au sein de la Mission Locale.

M. CART-LAMY souhaite une présentation des candidats.

M. GIRAUD présente donc M. Alain ROZE, conseiller titulaire au Conseil Communautaire et gérant d'une entreprise artisanale. M. Alain CUSENIER, quant à lui, précise qu'il a travaillé longtemps dans la grande distribution et qu'il est Président de la Commission Economique de Champagnole. Il sera par ailleurs pleinement disponible à partir de janvier prochain.

M. PERNOT demande s'il y a d'autres candidats.

Aucun ne s'étant manifesté, il est demandé au Conseil Communautaire de désigner MM. A. ROZE, A. CUSENIER et P. WERMEILLE au CA de la Mission Locale Sud Jura.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **DESIGNE** les candidats présentés ci-dessus, en qualité de représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de la Mission Locale Sud Jura,

☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Taxe d'habitation. Décision sur les abattements applicables en 2011 :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Avec la suppression de la Taxe Professionnelle (TP), votée en décembre 2009 dans le cadre du projet de loi de finances 2010, la Communauté de Communes se verra attribuer à compter du 1^{er} janvier 2011, la part de Taxe d'Habitation (TH) perçue jusqu'alors par le Département.

Le Conseil Général du Jura n'avait pas décidé d'abattements sur les bases fiscales de TH, comme dans 31 Départements. Ce sont donc les abattements communaux, calculés à partir de la valeur locative moyenne (VLM) des communes qui s'appliquent à la part départementale (tableau ci-dessous).

		Abattements					
		Valeur locative	1ère et 2ème	3ème	Général	Spécial	handicapés
		moyenne 2010	personne	et plus			
9	Andelot en Montagne	2753	10	15	0	0	0
15	Ardon	2486	10	15	0	0	0
70	Bourg de Sirod	2545	10	15	0	0	0
97	Champagnole	2679	15	25	10	0	0
105	Chapois	2315	10	15	0	0	0
120	Chatelneuf	2306	10	15	0	0	0
129	Chaux des Crotenay	2311	10	15	0	0	0
153	Cize	3326	10	15	0	0	0
178	Crans	1868	10	15	0	0	0
183	Crotenay	2649	10	15	0	0	0
208	Entre Deux Monts	2628	20	25	0	10	0
210	Equevillon	3774	10	15	0	0	0
227	Foncine le Bas	2139	10	15	10	0	0
228	Foncine le Haut	2285	10	15	0	0	0
277	Le Larderet	2314	10	15	0	0	0
281	Le Latet	2359	10	15	0	0	0
292	Lent	2438	10	15	0	0	0

301	Loulle	2203	10	15	0	0	0
344	Monnet la Ville	2768	10	15	0	0	0
356	Montigny sur l'Ain	2482	10	15	0	0	0
364	Montrond	2627	10	15	0	0	0
366	Mont sur Monnet	2065	10	15	0	0	0
376	Le Moutoux	2385	10	15	0	0	0
381	Les Nans	2128	10	15	0	0	0
389	Ney	3484	10	15	0	0	0
406	Le Pasquier	2532	10	15	0	0	0
419	Pillemoine	1988	10	15	0	0	0
424	Les Planches en Mgne	2329	10	15	15	0	0
437	Pont du Navoy	2385	15	20	15	0	0
481	St Germaine en Mgne	2945	10	15	0	0	0
503	Sapois	3579	10	15	0	0	0
517	Sirod	2301	10	15	0	0	0
522	Supt	1910	10	15	0	0	0
523	Syam	2658	10	15	10	0	0
540	Valempoulières	2144	10	15	0	0	0
543	Vannoz	2415	10	15	0	0	0
545	Le Vaudioux	2107	10	15	0	0	0
554	Vers en Montagne	2550	10	15	0	0	0

V097	Champagnole						
	Porte du Ht-Jura	2655					

Le Bureau, réuni ce mardi 19 octobre, propose de ne pas modifier les abattements qui s'appliquaient en 2010 sur la TH départementale. Ainsi la CC ne se dote pas d'un régime d'abattement propre en 2011.

Cette proposition est motivée par le manque de lisibilité sur les conséquences de toute modification.

M. JOURDAIN précise que le taux du département en 2010 était de 9,56 %. En 2011, le taux serait de 10,10 % (prenant en compte la baisse des frais de gestion de l'Etat de 4,4 % à 1 %).

M. P. CATTENOZ demande quel produit est attendu. M. JOURDAIN indique qu'il a déjà été transmis. Il propose d'associer les six communes qui ont des abattements spécifiques, à un groupe de travail. M. BLONDEAU remarque que les bases sont également définies à partir du travail des Commissions Communales.

Budget Assainissement. Décision Modificative n°3. Réajustement des crédits d'investissement pour les intégrations des travaux Les Berthets à Foncine Le Haut et réajustement des crédits de fonctionnement (admissions en non valeur) :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 654 : Pertes/créances irrécouvrables		3 000.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		3 000.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	3 000.00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	3 000.00 €			
Total	3 000.00 €	3 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2317 : Immo. reçues au titre d'une mi..		4 172.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		4 172.00 €		
R 238 : Avances et acomptes versés/com..				4 172.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				4 172.00 €
Total		4 172.00 €		4 172.00 €
Total Général		4 172.00 €		4 172.00 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

Ouverture des budgets ROTH et JEJURA :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Dans sa séance du 30 septembre 2010, le Conseil Communautaire a délibéré sur les admissions en non valeur sur les budgets annexes Roth et Jejura.

Afin d'effectuer les écritures, il convient d'ouvrir les budgets annexes correspondants.

Budget annexe ROTH :

Compte 654 D : perte sur créances irrécouvrables	6 100.00 €
Compte 7552 R : prise en charge du déficit par le budget général	6 100.00 €

Budget annexe JEJURA :

Compte 654 D: perte sur créances irrécouvrables	16 629.00 €
Compte 7552 R : prise en charge du déficit par le budget général	16 629.00 €

Les crédits sont prévus HT. Le reversement de la TVA collectée sera demandé aux services fiscaux.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'ouverture des budgets ROTH et JEJURA afin de pouvoir effectuer les écritures concernant les admissions en non valeur, approuvées précédemment,

☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Tourisme. Aménagement du Site de la Billaude. Avenant au marché de travaux :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2010, le Conseil a approuvé le marché, d'un montant de 175.690,00 € HT, avec l'entreprise Hades pour l'aménagement du site de La Billaude. Au cours de l'avancement du chantier, il est apparu nécessaire de modifier et ajouter certains aménagements :

- barrière pare pierres,
- garde-corps de hauteur 1,20 m au lieu de 1,00 m,
- complément de poutrelle sur le cheminement en bordure de route,
- marches en chêne sur 55 mètres,
- renvois d'eau.

L'avenant proposé s'élève à 23.205,84 € HT.

Par ailleurs, afin d'obtenir la subvention du FEDER d'un montant de 78.420 €, le Conseil doit s'engager à prendre en charge les subventions non acquises dans l'attente de la notification de l'aide du Conseil Général (prévues dans le cadre de l'EDAT).

Pour mémoire, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES	Origine des fonds	%	Montant HT
Union Européenne	FEDER	40	78 420.00
Etat	FNADT	20	39 210.00
Conseil Général	EDAT	15	29 407.50
CC PHJ	autofinancement	25	49 012.50
	TOTAL	100	196 050.00

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'avenant au marché HADES pour les travaux de La Billaude, d'un montant de 23.205,84 €,

- ☞ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ☞ **S'ENGAGE** à prendre en charge les subventions non acquises, dans l'attente de la notification de l'aide prévue au titre de l'EDAT par le Conseil Général,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Scènes du Jura. Désignation d'un membre associé représentant la société civile :

Rapporteur : Mme Christelle FAIVRE

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil a désigné par délibération du 29 avril 2008, M. Gérard MAUBORGNE et Mme Christelle FAIVRE (membres partenaires élus communautaires) et Mlle Sylvette SCHNEITER (membre associé représentant la société civile), pour représenter la CC au Conseil d'administration de Scènes du Jura.

Mlle SCHNEITER ayant fait part de sa démission par courrier reçu le 5 octobre dernier, il est proposé de désigner Mme Annie MARIOTTE en qualité de membre associé.

Mme FAIVRE précise que la recherche s'est portée sur une personne connaissant Scènes du Jura et fréquentant régulièrement les spectacles. Etant retraitée depuis six mois, Mme MARIOTTE a accepté d'être candidate.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **DESIGNE** Mme Annie MARIOTTE en qualité de membre associé, représentant pour la Communauté de Communes, la société civile au Conseil d'Administration de Scènes du Jura,

☞ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Divers

. Step Montigny sur l'Ain :

M. DOLE demande des précisions sur la Step de Montigny concernant la pollution (un reportage étant prévu en soirée sur France 3).

M. G. SAILLARD précise qu'une enquête est en cours avec l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). M. OLIVIER indique que, selon les gardes-pêche, la Préfecture ferait de la rétention d'information.

M. JOURDAIN rappelle le programme d'assainissement de la CC.

Par ailleurs, M. PLANTARD confirme que les truites sont également malades à Crotenay et Montigny.

M. VIONNET regrette que « certains affirment sans savoir ». Selon la Préfecture, plusieurs facteurs se cumulent. Il faut savoir raison garder.

M. PERNOT indique que les systèmes d'assainissement concentrent la pollution en cas de défaillance et que le risque existera toujours. Il précise qu'à cette date, il n'a eu aucun contact avec les services de l'Etat sur ce sujet. Il considère que les plaintes déposées sont excessives.

M. SAILLARD précise par ailleurs que la CC augmente le traitement sur la Step et mettra en place une bache de stockage des boues afin d'ajuster la capacité du silo qui est prévu (après augmentation de l'activité de Jura Terroir).

M. HUGON précise que 1.700 m³ de boues ont été épandues en 2009.

M. PERNOT rappelle la bonne volonté des collectivités concernant les activités des pêcheurs et considère que lors des incidents, le dépôt de plainte n'est en aucun cas un bon moyen de trouver des solutions.

. Site des dinosaures à Loulle :

M. OLIVIER demande ce que devient le site. M. PERNOT rappelle qu'il n'a pas bougé depuis 150 millions d'années.

Il rappelle par ailleurs les études scientifiques financées par le Conseil Général mais également la CC, avec le soutien logistique de la Commune.

Le Conseil Général a également étudié la valorisation du site. Les propositions n'ont pas reçu la validation de la CC et du Maire de Loulle.

Le Département doit donc porter ce dossier, mais il n'en a pas les moyens. La Région ne souhaite pas s'investir. Le site ne doit pas être altéré et doit être protégé pour une valorisation ultérieure.

M. ROLET ne voit pas l'intérêt de recouvrir le site.

M. BLONDEAU rappelle la découverte du site de Coisia qui a entraîné des dépenses importantes pour le Conseil Général.

. Scènes du Jura :

M. MAUBORGNE revient sur le spectacle « Moulin Cabo ». Il remercie Scènes du Jura et les membres de la CC qui ont permis la réussite du spectacle (400 sur 450 possibles). Il précise que 40 % des spectateurs de Mont sur Monnet ont participé. Il appelle le Conseil Communautaire à continuer de soutenir Scènes du Jura et invite d'autres communes à tenter l'expérience.

M. ROLET regrette le prix du spectacle, trop élevé.

M. M. SAILLARD se félicite que Valempoulières accueille un spectacle mais regrette le contenu de la pièce choisie.

M. PERNOT rappelle que les communes avec des projets sur le bassin de vie, doivent les inscrire dans le projet de contrat EDAT avec le Conseil Général.

.Prochaines réunions :

Réunion Intercommunalité : 8 novembre 2010 à 19h00 à l'Oppidum

Bureau : Mardi 30 novembre 2010 à 18h30.

Conseil communautaire : Mercredi 8 décembre 2010 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 30.